



Séance plénière du 18 décembre 2017

## BUDGET PRIMITIF POUR 2018

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Hervé COUPEAU, rapporteur entendu ;

### DÉLIBÈRE

Le budget primitif s'inscrit dans le cadre des Orientations budgétaires de 2018, débattues en novembre 2017. Les faits marquants de ce budget sont :

- la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement remplacée par une fraction de TVA au profit des Régions ;
- le plafonnement de la hausse des dépenses de fonctionnement demandé par l'Etat pour participer à la réduction des déficits publics ;
- le transfert de la compétence Trains d'Equilibre du Territoire (TET) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, le projet de budget primitif du Conseil régional pour l'année 2018 sur lequel le CESER est saisi s'élève à 1,431 milliard d'euros contre 1,292 milliard d'euros au Budget primitif 2017 (hors réaménagement de la dette). L'augmentation de 10,7 % s'explique par la prise de compétence des TET. A périmètre constant, le budget n'augmente que de 0,3 %.

Compte tenu de la non reconduction du fonds de compensation en faveur de l'économie (17,2 M€ en 2017), l'Exécutif a choisi de répartir l'effort en trois tiers : un tiers pour l'économie, un tiers pour les territoires et un tiers sur l'ensemble des autres politiques. Même si l'impact sur les territoires reste à préciser, le CESER approuve cette décision de ne pas tout faire peser sur l'économie, tout en s'interrogeant sur le choix des programmes imputés.

## I - LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les principales données de l'équilibre budgétaire sont synthétisées dans le tableau en annexe.

### 1/ Les recettes

	RAPPEL BP 2017	BP 2018	Ecart (M€)
Dotations/compensations/participations	426,94	285,81	-141,13
<i>Dont Fonds compensation Action économique</i>	<i>(dont 17,2)</i>	0	
<i>Dont compensation Etat déficit TET</i>		<i>(dont 49)</i>	
Fiscalité directe (F) : CVAE - IFR	336,71	354,6	17,89
Fiscalité indirecte (F) <i>(taxe carte grise, TICPE, ressource régionale pour l'apprentissage, prime apprentis)</i>	287,27	475,3	188,03
<i>Dont fraction régionale de la TVA</i>		<i>(dont 185,06)</i>	
Autres recettes (d'intervention et de moyens généraux) : I + F	43,43	82,98	39,55
<i>Dont compensation Etat rames TET</i>		<i>(dont 31)</i>	
<b>Sous-total</b>	<b>1094,35</b>	<b>1198,69</b>	<b>104,34</b>
Fonds européens (dont bénéficiaire final)	80,15	96,32	16,17
<i>Dont bénéficiaire final</i>	<i>(dont 1,17)</i>	<i>(dont 10,40)</i>	
Emprunt	118	136,3	18,3
<b>TOTAL RECETTES (hors réaménagement dette)</b>	<b>1292,5</b>	<b>1431,31</b>	<b>138,81</b>

La comparaison de BP à BP est rendue difficile en raison de différents mouvements dont le remplacement de la DGF (qui était dans les dotations) par une fraction de TVA (intégrée dans la fiscalité indirecte).

Hors fonds européens et hors emprunt, les recettes augmentent de 9,5 % par rapport au BP 2017 (+ 104 M€). Cette progression s'explique principalement par les compensations financières de l'Etat pour le transfert des lignes TET, soit :

+ 49 M€ au titre des dotations/compensations (en fonctionnement) pour compenser le déficit des TET

+ 31 M€ au titre des recettes d'intervention (en investissement) pour l'acquisition des rames TET.

A périmètre constant (hors TET) et malgré la non reconduction du fonds pour l'action économique (17 M€ en 2017), les recettes augmentent de 24 M€ compte tenu des prévisions à la hausse de recettes issues de la fiscalité directe (CVAE) et indirecte (ressource régionale pour l'apprentissage). Des recettes d'intervention supplémentaires -non pérennes- expliquent également cette progression (la compensation de l'Etat pour le Plan 1 million de formations sera perçue en 2018 au lieu de 2017).

Ces prévisions à la hausse confirment le dynamisme des ressources de la Région qui s'appuient désormais sur un panel plus important de base fiscale, augmentant ainsi l'autonomie financière de la Région.

## 2/ Les dépenses

- ✚ **Les autorisations de programmes (AP) et d'autorisations d'engagement (AE)** ouvertes en 2018 (créées ou modifiées) s'élèvent à 1,155 Md€, soit :  
374 M€ pour les AP (en investissement) et 781 M€ pour les AE (en fonctionnement).

Le CESER note plus particulièrement :

- Un abondement de l'AE TER de 630 M€ pour la période 2018-2020 et pour intégrer les TET transférés.
- La création de plusieurs AP à hauteur de 125 M€ pour les opérations de réhabilitation dans les lycées.
- L'ouverture d'une AP de 60 M€ pour des études projet et la réalisation d'un centre de maintenance à Fleury-les-Aubrais, en lien avec les TET.

### ✚ Les dépenses en crédits de paiement

Hors gestion des fonds européens et hors frais financiers et remboursement de capital

Les dépenses de fonctionnement (918 M€) augmentent de 78,7 M€ par rapport au BP 2017, soit :

- + 39 M€ pour les dépenses d'intervention.  
Le bloc « transport » absorbe la plus grosse partie des dépenses supplémentaires pour la compétence transports scolaires et interurbains en année pleine et les TET.  
Mais, par ailleurs, la Région a limité les dépenses de fonctionnement pour participer à la réduction des déficits publics. Les programmes qui ne font pas l'objet de contractualisation ont subi une baisse afin de respecter le cadrage budgétaire. Les politiques de formation professionnelle et de l'économie sont les plus impactées.
- + 4,52 M€ pour les dépenses de gestion dont les dépenses de personnel qui progressent de 3,93 % par rapport au BP 2017. Cette augmentation tient compte des recrutements de CDD en remplacement des contrats aidés qui sont amenés à disparaître. De plus, la Région prévoit la création de 9 postes dont 6 postes pour accompagner la transformation numérique et pour développer le Plan d'Optimisation des Systèmes d'Information 2017-2021 et 3 postes dédiés aux Ressources Humaines.  
Le CESER prend acte de la création d'un programme « services communs » au sein des politiques. Ainsi, certaines dépenses des moyens généraux (opérations de communication, achat de véhicules, assurance bâtiments, optimisation des systèmes d'information...) sont ventilées dans les budgets des politiques concernées. La Région prévoit-elle d'élargir cette ventilation ?
- + 35,31 M€ qui correspondent au versement par la Région de l'attribution de compensation transports interurbains et scolaires à quatre départements, le coût d'exercice de cette compétence étant inférieur aux 25 points de CVAE que perçoit la Région.

Les dépenses d'investissement (368,57 M€) augmentent de 57,6 M€ par rapport au BP 2017.

Le bloc « transport » absorbe la plus grosse partie des dépenses nouvelles (pour l'acquisition de rames TET).

Par ailleurs, des crédits nouveaux sont inscrits à hauteur de 20 M€, fléchés en direction des territoires solidaires, de la recherche, des lycées et de l'apprentissage, confirmant la volonté affichée par l'Exécutif dans le rapport sur les orientations budgétaires d'investir environ 325 M€ par an. Le CESER approuve cette décision en faveur de l'investissement qui devrait être créateur d'activité et d'emplois.

### 3) La stratégie financière de la Région

	REALISATION DES OBJECTIFS CA 2016	NOUVEAUX OBJECTIFS DE LA REGION ROB 2017	OBJECTIF BP 2017	OBJECTIFS BP 2018
<b>Taux d'épargne brute</b> <i>(Epargne brute/recette F)</i>	22,33 % (objectif > 20 %)	> 15 %	18,6 %	17,3 %
<b>Taux d'épargne nette ou d'autofinancement</b> <i>(Epargne brute – rbt Capital dette)</i>	44 %, 151,4 M€ (Objectif > 40 %)	> 35 %	148,7 M€	35,9 %, (145,7 M€)
<b>Capacité de désendettement</b> <i>(rapport entre encours de dette et épargne brute)</i>	3,38 années (Objectif < 5 ans)	< 5 ans	3,37 ans	3,7 ans

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par les recettes d'investissement pour 124 M€. Compte tenu de l'épargne brute dégagée (145,7 M€), le besoin d'emprunt s'élève à 136,3 M€.

Malgré la dégradation du taux d'épargne brute, la capacité de désendettement de la Région reste raisonnable, de l'ordre de 3,7 années pour 2018 et permet le maintien d'un niveau d'investissement soutenu.

## II – LES OBSERVATIONS DU CESER SUR DIFFERENTS PROGRAMMES

La Région a saisi le CESER pour avis sur plusieurs politiques qui impacteront les budgets à venir :

- la stratégie régionale en faveur de l'alimentation ;
- la stratégie régionale en matière d'action internationale ;
- la mise en place du Service Public Régional de l'Energie ;
- l'adaptation du cadre d'intervention de la politique régionale des CRST.

Ces dossiers font l'objet d'avis spécifiques qui seront présentés également à cette séance plénière.

Dans cet avis budgétaire, le CESER se limitera à des remarques sur quelques programmes par grands blocs.

### Le bloc « Solidarités territoriales, transition écologique, stratégies »

L'augmentation des crédits (+ 3,6 %) concerne essentiellement la **politique des territoires solidaires**, et plus particulièrement le Très Haut Débit, les opérations inscrites au CPER (MSP, friches, télémédecine...) et les CRST qui continuent de monter en puissance avec 30 contrats actifs en 2018. Le CESER prend acte de l'allongement de la durée des contractualisations avec les territoires qui passe de 5 à 6 ans, ce qui permettra de réaliser des économies à terme.

Le CESER regrette que les crédits de la Région consacrés au logement des jeunes, déjà modestes en 2017, soient réduits. La Région s'est fixé comme objectif de passer de 58 000 à 70 000 étudiants d'ici 2020 et d'accueillir 23 000 apprentis dans les CFA à l'horizon 2022 (contre 18 290 en 2017), ce qui nécessitera de prévoir davantage de logements adaptés pour les jeunes ou des solutions nouvelles.

Les crédits inscrits pour l'**environnement** sont en baisse (- 15,2 %) alors que la Région indique que l'autre priorité forte pour 2018 est la transition écologique avec notamment la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité et du Service Public Régional de l'Énergie. Le CESER comprend la nécessité de trouver des économies mais on peut s'interroger sur la concrétisation de cette ambition avec des moyens en baisse.

Par ailleurs, une stratégie régionale d'action en faveur de l'Économie circulaire est annoncée pour 2018. Pour le CESER, qui a produit un rapport<sup>1</sup> sur cette question, « l'objectif final de l'économie circulaire est d'aller vers un système global plus vertueux, ou du moins plus raisonnable que l'actuel et permettre une économie de ressources. Le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets et le futur SRADDET sont autant d'opportunités pour la Région d'engager une politique volontariste de transformation de l'économie régionale. Le CESER préconise dans un premier temps de cibler des territoires porteurs, soit parce que des coopérations y existent déjà, soit parce que s'y manifeste une volonté collective susceptible d'en générer ».

Le CESER note l'inscription de crédits de paiement pour étudier l'opportunité de la création d'un Parc Naturel Régional sur le Berry Sud. Ce doit être l'occasion d'apporter une dynamique économique au territoire notamment par la valorisation des ressources locales et par le soutien d'activités et de filières innovantes.

#### Le bloc « Développement économique, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle »

Les crédits diminuent de 1,58 % pour ce bloc par rapport à 2017. Cette baisse est due pour l'essentiel à la décision du nouveau gouvernement de ne pas reconduire le fonds de soutien en faveur du développement économique alors que la Région a vu son rôle renforcer dans ce domaine avec la loi NOTRe. Toutefois, cette diminution globale masque des réalités nuancées selon les politiques :

**Le secteur de l'économie** perd 1,27 M€ en investissement. Tous les programmes sont impactés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'État a transféré aux Régions la compétence en matière d'actions d'accompagnement et de conseil organisées avant la création ou la reprise d'une entreprise (dispositif NACRE géré auparavant par la DIRECCTE). Que représente ce dispositif en termes de budget et de bénéficiaires ? La réflexion qui devait être menée afin d'adapter le dispositif NACRE a-t-elle abouti ?

Le CESER note la poursuite de l'intervention de la Région aux côtés de BPIFRANCE pour renforcer la trésorerie des PME-TPE via le Fonds régional de garantie. Toutefois, le CESER insiste pour que la Région mobilise davantage le secteur bancaire régional en dehors des procédures existantes considérant l'évolution des crédits bancaires, inférieure en région par rapport au niveau national.

Par contre, sans attendre l'adoption du futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Région inscrit des crédits supplémentaires **en faveur de la recherche** pour les secondes phases des programmes « Ambition Recherche 2020 » et les appels à projets innovation. Le CESER a élaboré une contribution au SRESRI qui sera présentée à cette séance plénière et transmise au Président du Conseil régional. Elle comporte trois volets : recherche, vie étudiante et les formations post bac. Le CESER met en avant la nécessité de renforcer le soutien à la recherche afin de mieux la positionner notamment par un soutien accru aux bourses doctorales.

---

<sup>1</sup> Rapport d'auto-saisine de la Section Prospective du CESER : « Et pourtant elle tourne ! Économie circulaire : un défi pour la Région » du 13 novembre 2017.

Dans le domaine du **tourisme**, la Région poursuit les investissements programmés en faveur des véloroutes (Canal de Berry et canal Loing/Briare) en renforçant les crédits. Par contre, elle diminue l'enveloppe du CAP hébergement en tenant compte de la sous-consommation en 2016 et 2017. L'hébergement classique semble subir la concurrence de Airbnb. Par ailleurs, les co-financements européens, qui peuvent être mobilisés en zones rurales, sont peu sollicités à tel point que dans les propositions de modification de la maquette FEADER, il est question de diminuer l'enveloppe du FEADER prévue pour l'hébergement touristique de 5,8 M€.

Le budget dédié au tourisme est en constante diminution alors même que la Région a adopté récemment une stratégie régionale en faveur du tourisme et qu'elle veut célébrer en 2019 les 500 ans de la Renaissance. Aura-t-elle les moyens de mettre en œuvre cette nouvelle stratégie et cet évènement culturel qui est l'occasion de faire connaître la région et d'attirer les touristes. Améliorer l'accueil des touristes est un enjeu de compétitivité et d'attractivité pour le territoire régional. L'hébergement doit faire l'objet d'une attention particulière de la Région en lui portant des objectifs d'innovation et de diversification pour améliorer sa capacité d'accueil.

#### Le bloc « transports et mobilités durables »

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Région Centre-Val de Loire deviendra l'Autorité organisatrice des dessertes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers, 3 lignes de Trains d'Equilibre du Territoire (TET). Au-delà de l'inscription de recettes de l'Etat en 2018 en fonctionnement et en investissement, conforme aux engagements, se pose la question du respect de l'engagement de l'Etat après 2018.

Dans le protocole d'accord global initial, l'Etat s'est engagé à renouveler à sa charge l'intégralité du matériel roulant dont le coût est chiffré à 460 M€ et à prendre en charge la construction d'un centre de maintenance de matériel ferroviaire à Fleury-les-Aubrais pour 20 M€. Par ailleurs, les 3 lignes accusant un déficit annuel de 49 M€, l'Etat a prévu de le prendre en charge (sous forme de contribution de fonctionnement à la Région) à 100 % en 2018 et 2019, puis à 90 % en 2020, à 70 % en 2021 et à 50 % à partir de 2022.

Quand sera formalisé cet accord qui permettra de sécuriser ces engagements sur le long terme ?

Avec le transfert de la compétence « transports » (interurbains, scolaires et TET), les crédits progressent de 24,2 % par rapport à 2017. Le CESER s'interroge sur les inscriptions des dépenses pour le TET (au regard des recettes prévues) qui pénalisent la Région en investissement de 14 M€ et en fonctionnement de 10 M€.

**En investissement**, la très forte hausse (+ 99 %) s'explique principalement par :

- La prévision de l'acquisition de rames REGION 2N destinées aux dessertes des TET pour 45 M€, la recette attendue de l'Etat en 2018 étant de 31 M€.

- La poursuite des travaux et infrastructures ferroviaires dont des travaux sur la ligne POLT et les complexes ferroviaires de Tours et d'Orléans. Par ailleurs, le CESER salue la volonté de pérenniser les six lignes capillaires fret et les travaux de modernisation sur la ligne Chartres-Courtalain qu'il avait estimé urgents de réaliser, les crédits inscrits pour 2018 ne correspondant qu'à une 1<sup>ère</sup> section.

Les crédits inscrits pour la ligne Orléans-Châteauneuf sont prévus pour la poursuite des études. Les délais (ouverture prévue en 2021) pourront-ils être tenus pour pouvoir bénéficier des 40 M€ de subventions européennes ? Le CESER sera attentif à l'évolution de ce projet structurant.

- L'aménagement des quais et gares et la lutte contre la fraude : près de 9 M€ de crédits de paiement sont proposés à ce titre. Il serait souhaitable que la Région impose à SNCF d'établir un bilan annuel qualitatif et quantitatif de la fraude, afin de mieux en maîtriser les motifs.

**En fonctionnement**, la progression (+ 12,7 %) s'explique par l'intégration des TET dans la convention TER à partir de 2018.

Ainsi, le montant provisoire de la contribution régionale 2018 au titre de la convention TER s'établit à 149,96 M€ (contre 147,8 M€ au BP 2017) auquel s'ajoutent 59 M€ pour les TET. La recette de 49 M€ de l'Etat prévue en compensation des charges transférées est inscrite dans les moyens généraux financiers (dotations de fonctionnement).

S'agissant de la convention TER, à la lecture du rapport de la Région à la commission permanente du 17 novembre 2017 pour le décompte TER 2016, on s'aperçoit que les pénalités auraient dû être pour 2016 de plus de 2,14 M€. Mais étant donné qu'elles sont plafonnées à 1 M€, au final les pénalités s'établissent à 0,61 M€, une fois les indemnités des voyageurs retranchées (- 0,39 M€). Au vu de ces éléments, le CESER s'interroge à nouveau sur le plafond des pénalités dues par SNCF en cas de manquements par rapport aux objectifs fixés. Dans sa contribution de juin 2017 à la revoyure de la convention 2014-2020, il proposait d'augmenter le plafond des pénalités et le niveau des pénalités qui actuellement n'incite pas forcément la SNCF à accentuer ses efforts pour proposer un service de plus en plus qualitatif.

Le CESER demande à être saisi sur la version amendée de la convention, avant l'adoption définitive entre SNCF et le Conseil régional.

Devant l'importance des montants financiers engagés par la Région dans le domaine des transports (464 M€), le CESER sera particulièrement vigilant sur la qualité du service TER et TET qui devra être améliorée durablement et sur la lisibilité des offres. Il sera également attentif aux bénéfices y compris financiers qui pourront être retirés des mutualisations possibles sur ces deux services.

#### Le bloc « formations initiales, lycées, apprentissage et vie citoyenne »

La Région augmente son effort pour les lycées, l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales.

**Pour les lycées**, les crédits de paiement augmentent de 5,3 % pour la construction ou la réhabilitation des lycées. Le programme d'investissement prévoit le lancement des premières études pour la construction de deux lycées, l'un à Hanches en Eure-et-Loir et l'autre à Châteauneuf-sur-Loire. L'implantation de lycées en dehors de la métropole orléanaise, si les besoins des bassins de vie concernés sont confirmés, participe à une politique plus équilibrée d'aménagement du territoire.

**Pour l'apprentissage**, l'effort en investissement (+ 11 %) porte sur plusieurs opérations de restructurations de CFA déjà lancées et sur l'extension du site de l'AFTEC à Orléans dont les effectifs augmentent régulièrement.

Le budget de fonctionnement est quasiment stable malgré l'extension de la gratuité des transports aux apprentis de niveaux IV, V et VI (+ 0,250 M€). Toutefois, les orientations du CPRDFOP visent une évolution des effectifs à la hausse pour les prochaines années, en particulier dans les formations supérieures. Les besoins pourraient être amenés à évoluer.

**S'agissant des formations sanitaires et sociales**, le programme « aides financières aux élèves étudiants » progresse de 20 % pour tenir compte d'une réforme visant à aligner les bourses des étudiants inscrits dans les formations paramédicales post-bac sur celles de l'enseignement supérieur. Cette réforme permet une harmonisation des bourses.

Les crédits consacrés au **sport** diminuent fortement (- 24,6 %) en raison notamment du transfert de la ligne « construction et réhabilitation d'installations sportives » vers les CRST dans le bloc « territoires solidaires ».

La Région doit saisir l'opportunité de l'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024 pour développer le sport sur son territoire. La période pré-olympique peut être mise à profit pour favoriser l'accueil de délégations étrangères souhaitant se préparer pour les jeux.

### **Conclusion**

Comme cela avait été annoncé dans le rapport sur les Orientations budgétaires, la Région a été amenée à diminuer plusieurs lignes budgétaires afin de respecter le cadrage imposé par l'Etat. Le CESER est conscient du peu de marge de manœuvre dont dispose la Région aujourd'hui compte tenu des contractualisations qui l'engagent et des nouvelles compétences transférées qui obèrent le budget régional.

Le transfert des compétences transports interurbains et scolaires et TET fait de la Région la collectivité de la mobilité, les transports représentant désormais près de 40 % des interventions régionales. Ce transfert constitue une opportunité pour construire une véritable politique de mobilité multimodale et intermodale régionale en articulant les réseaux entre eux et en mettant en cohérence les différents modes de transport. C'est l'un des enjeux du futur SRADDET.

### Vote :

Pour : 74  
Contre : 0  
Abstentions : 9

Avis adopté à la majorité.

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Chevée', written in a cursive style.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire,

Éric CHEVÉE



**SYNTHESE DES CREDITS DE PAIEMENT PAR GRANDS BLOCS ET PAR POLITIQUE**

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2017	BP 2018	Variation
	DEPENSES	DEPENSES	2018/2017
	crédits (M€)	crédits (M€)	en %
TERRITOIRES SOLIDAIRES	74,5	79,54	6,77%
ENVIRONNEMENT	12,66	10,74	-15,17%
TIC	3,29	3,63	10,33%
COOPERATION DECENTRALISEE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE	1,54	1,39	-9,74%
<b>TOTAL SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES</b>	<b>92,00</b>	<b>95,31</b>	<b>3,60%</b>
Investissement	75,89	79,51	4,77%
Fonctionnement	16,1	15,80	-1,86%
ECONOMIE INNOVATION	67,09	64,19	-4,32%
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25,75	27,36	6,25%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9,04	8,88	-1,77%
TOURISME	7,67	7,97	3,91%
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	88,31	83,81	-5,10%
Programme SPRO (F)		2,53	
<b>TOTAL DEVPT ECONOMIQUE, ENS SUP, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>197,87</b>	<b>194,74</b>	<b>-1,58%</b>
Investissement	65,06	66,23	1,80%
Fonctionnement	132,81	128,51	-3,24%
<b>TOTAL TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</b>	<b>373,85</b>	<b>464,56</b>	<b>24,26%</b>
Investissement	50,04	99,49	98,82%
Fonctionnement	323,81	365,07	12,74%
ENSEIGNEMENT – LYCEES	148,28	156,13	5,29%
APPRENTISSAGE	92,89	93,85	1,03%
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE/VIE CITOYENNE	0,14	0,45	221,43%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	47,25	48,85	3,39%
CULTURE	29,95	29,7	-0,83%
SPORTS	7,6	5,73	-24,61%
<b>TOTAL FORMATIONS INITIALES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE</b>	<b>326,13</b>	<b>334,71</b>	<b>2,63%</b>
Investissement	113,66	120,2	5,75%
Fonctionnement	212,47	214,51	0,96%
<b>TOTAL EUROPE (Fonds européens et bénéficiaire final)</b>	<b>74,36</b>	<b>75,65</b>	<b>1,73%</b>
Investissement	38,39	37,89	-1,30%
Fonctionnement	35,97	37,76	4,98%
<b>TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES</b>	<b>1064,21</b>	<b>1164,97</b>	<b>9,47%</b>
Investissement	304,65	403,32	32,39%
Fonctionnement	721,16	761,65	5,61%
<b>TOTAL OPTIMISATION DES RESSOURCES</b>	<b>228,37</b>	<b>266,34</b>	<b>16,63%</b>
Investissement (y compris remboursement de dette)	60,51	59,81	-1,16%
Fonctionnement (y compris frais financiers)	167,86	206,53	23,04%
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF (hors réaménagement dette)</b>	<b>1292,58</b>	<b>1431,31</b>	<b>10,73%</b>

## LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2017-2018

### FONCTIONNEMENT

En millions d'euros	2017	2018	var.	En millions d'euros	2017	2018	var.
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>875,32</b>	<b>955,62</b>	<b>9,17%</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 092,02</b>	<b>1 170,54</b>	<b>7,19%</b>
Dont :				Dont :			
<u>Dépenses d'intervention :</u>	<b>685,19</b>	<b>723,88</b>	<b>5,65%</b>	<u>Recettes d'intervention :</u>	<b>27,27</b>	<b>40,88</b>	<b>49,91%</b>
<i>(politique des transports, formation...)</i>		<i>(dt TET : 59)</i>		<i>(Apprentissage, transports, lycées, formation)</i>			
<u>Fonds européens :</u>	<b>34,61</b>	<b>36,58</b>	<b>5,69%</b>	<u>Recettes Fonds européens :</u>	<b>33,83</b>	<b>39,33</b>	<b>16,26%</b>
<i>Fonds européens -bénéficiaire final-</i>	<i>1,36</i>	<i>1,17</i>		<i>Recettes Fds européens -bénéficiaire final-</i>	<b>10,47</b>	<b>10,38</b>	
<u>Dépenses de gestion :</u>	<b>154,16</b>	<b>158,68</b>	<b>2,93%</b>	<u>Recettes fiscales, dotations et et autres :</u>	<b>1 014,13</b>	<b>1 076,92</b>	<b>6,19%</b>
- RH (masse salariale + avantages sociaux/formation)	<i>130,28</i>	<i>135,40</i>	<i>3,93%</i>	- Fiscalités directe (CVAE – IFER)	<i>336,71</i>	<i>354,60</i>	<i>5,31%</i>
- moyens généraux Administration	<i>16,18</i>	<i>15,55</i>	<i>-3,89%</i>	- Fiscalité indirecte (carte grise, taxe additionnelle apprentissage, TICPE + TICPE form professionnelle)	<i>287,27</i>	<i>475,30</i>	<i>65,45%</i>
- (admission en non-valeur et mouvements financiers divers)	<i>3,59</i>	<i>3,72</i>	<i>3,62%</i>	- Dotations Etat (DGD résid, TICPE compensation, compensat fisc))	<i>390,15</i>	<i>247,02</i>	<i>-36,69%</i>
- communication	<i>4,11</i>	<i>4,01</i>	<i>-2,43%</i>	<i>dont fonds compensation action économique</i>	<i>(dt 17,2)</i>	<i>(dt 0)</i>	
<u>Moyens généraux financiers :</u>	<b>0,00</b>	<b>35,31</b>		<i>dont compensation Etat pour TET :</i>		<i>(dont 49)</i>	
<i>Versement attribution de compensation transport à 4 Dépts (CVAE)</i>							
Frais financiers (intérêt de la dette) :	<b>13,70</b>	<b>12,53</b>	<b>-8,54%</b>	<u>Recettes diverses (RH et moyens généraux) :</u>	<b>6,32</b>	<b>3,03</b>	<b>-52,06%</b>
				<i>(Remboursé Etat contrats aidés, indemnités CPAM, part agents tickets resto...)</i>			
<b>Epargne brute :</b>	<b>203,00</b>	<b>202,39</b>	<b>-0,30%</b>	<i>Reprise anticipée résultat N-1</i>			
<i>Epargne brute = recettes de fonctionnement – dépenses fonction – frais financiers</i>							

### INVESTISSEMENT

Remboursement du capital de la dette :	<b>54,15</b>	<b>56,64</b>	<b>4,60%</b>	<b>Autofinancement (épargne disponible) :</b>	<b>148,85</b>	<b>145,75</b>	<b>-2,08%</b>
				<i>(= Epargne brute – remboursement du capital)</i>			
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>349,38</b>	<b>406,48</b>	<b>16,34%</b>	<b>Recettes d'investissement :</b>	<b>82,67</b>	<b>124,47</b>	<b>50,56%</b>
Dont :				Dont :			
<u>Dépenses d'intervention :</u>	<b>304,64</b>	<b>365,43</b>	<b>19,95%</b>	<u>Recettes d'intervention :</u>	<b>10,00</b>	<b>39,04</b>	<b>290,40%</b>
<i>(Politiques régionales : territoires solidaires, transports, économie, lycées...)</i>		<i>(dont TET : 45)</i>		<i>(Apprentissage, économie, transports, lycées, culture, sports, TET)</i>		<i>(dont TET : 31)</i>	
<u>Fonds européens :</u>	<b>38,38</b>	<b>37,88</b>	<b>-1,30%</b>	<u>Recettes Fonds européens :</u>	<b>35,85</b>	<b>46,59</b>	<b>29,96%</b>
<i>Fonds européens -bénéficiaire final-</i>				<i>Recettes Fds européens -bénéficiaire final-</i>	<b>0,00</b>	<b>0,02</b>	
<u>Dépenses de gestion :</u>	<b>6,36</b>	<b>3,17</b>	<b>-50,16%</b>	<u>Dotations investissements :</u>	<b>36,79</b>	<b>38,79</b>	<b>5,44%</b>
<i>Systèmes informatiques</i>	<i>2,35</i>	<i>2,20</i>	<i>-6,38%</i>	<i>(Dotation régionale équipement scolaire – FCTVA)</i>			
<i>Travaux et bâtiments</i>	<i>0,60</i>	<i>0,51</i>	<i>-15,00%</i>	<u>Recettes diverses (moyens généraux)</u>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>	<b>0,00%</b>
<i>Equipements</i>							
<i>Frais administration</i>	<i>0,26</i>	<i>0,25</i>	<i>-3,85%</i>				
<i>Véhicules</i>	<i>0,20</i>	<i>0,21</i>	<i>5,00%</i>				
<i>Autres mouvements budgétaires</i>	<i>2,95</i>	<i>0,00</i>	<i>-100,00%</i>				
<b>TOTAL BP :</b>	<b>1 292,55</b>	<b>1 431,27</b>	<b>10,73%</b>	<b>Emprunt d'équilibre :</b>	<b>118,00</b>	<b>136,30</b>	<b>15,51%</b>
<i>(dont fonds européens mais hors gestion de la dette)</i>	<i>74,35</i>	<i>75,63</i>	<i>1,72%</i>				
				<b>TOTAL BP :</b>	<b>1 292,69</b>	<b>1 431,31</b>	<b>10,72%</b>
				<i>(dont fonds européens mais hors gestion de la dette)</i>	<i>80,15</i>	<i>96,32</i>	<i>20,17%</i>